



## Programme de Formation

# AUTORISATION DE CONDUITE P.E.M.P ®486

## CATÉGORIES A, B, C

### DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Attestation de stage

### DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486.

### MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

### LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix,  
38490 AOSTE

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

### ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.  
Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

### TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1200.00€ TTC

Le Centre de formation 3D est certifié Organisme TESTEUR CACES® par CERTITEST Certification, inscrit sous le N° FR082746-8 dans la base de données de l'INRS

### CERTIFICATEURS ET SIRET :

- Institut National Recherche Sécurité
- 77567145600082
- 18-12-2029

RS7000 R486 A

RS7001 R486 B

RS7002 R486 C

### PRÉ-REQUIS

- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français
- Avoir 18 ans révolus (sauf certaines exceptions réglementées)

### CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98- 1084, arrêté du 02 décembre 1998.

### PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne appelée à manipuler une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP).

### DURÉE :

- Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation)

### OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des plateformes élévatrices de personnel toutes catégories confondues et maîtriser les compétences suivantes :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation multidirectionnelle & verticale.
- Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
- Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle de type 1 & 3 en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle & verticale en respectant les règles de sécurité.

Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel en fonction de la formation)

### CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique (composée et terminée) sur la catégorie concernée, les événements dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme pour en rendre

Adéquate de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire
- Connaitre la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaitre et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.
- Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques .
- Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des PEMP.

### FORMATION PRATIQUE (SUR LA CATÉGORIE CONCERNÉE)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Réaliser les prises de poste et les vérifications de la PEMP (documents, contrôle visuel, état des dispositifs de sécurité, niveaux, ...).
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMP, de levage/descente de la plateforme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci.
- Maîtriser la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant.
- Vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.
- Effectuer les opérations de chargement et déchargement sur porte-engin en fonction de l'utilisation de l'apprenant.

## EVALUATIONS ET VALIDATIONS DES ACQUIS

Evaluation théorique sous la forme d'un QCM concernant les plateformes élévatrices de personnel. Evaluation pratique lors d'une mise en situation pratique.

La formation sera sanctionnée par :

- Une attestation individuelle de fin de formation
- L'employeur délivre une autorisation de conduite propre à l'entreprise

## RÉFÉRENCES JURIDIQUES DES REGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ :

Le test CACES, défini par la recommandation R.486A de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC). L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié). Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.486A de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.